

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 septembre 2007

**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : M. PERRON  
**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Melle MASLOUHI - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYÉBAULT  
**Membres excusés** : M. MASSON (pouvoir Mme Hervieu) - Mme BERNARD - M. NUDANT (pouvoir Mme Williams) - M. BAZIN - M. BRIOT - Mme WILLIAMS - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE  
**Membres absents** :

**OBJET  
DE LA DELIBERATION****Fête foraine de la foire gastronomique - Fixation des droits de place - Année 2007**

Monsieur Bekhtaoui, au nom des commissions des Affaires Economiques, du Commerce et du Tourisme, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L.2331-3 du code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil Municipal de fixer le montant des droits de place dus par les forains participant à la fête foraine de la foire gastronomique.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Economiques, du Commerce et du Tourisme, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver les tarifs proposés pour l'édition 2007 de la manifestation, dans les conditions suivantes :

## Installation des manèges et des baraques sur le mail forain

- Manège (superficie inférieure à 200 m<sup>2</sup> et manège de passage), le m<sup>2</sup> ..... 4,64 euros
- Manège (superficie supérieure à 200 m<sup>2</sup>), le m<sup>2</sup> supplémentaire au-delà de 200m<sup>2</sup> (environ 40%)  
2,78 euros
- Baraque (longueur inférieure à 20 mètres et baraque de passage), le mètre linéaire..... 34,17 euros
- Baraque (longueur supérieure à 20 mètres), le mètre linéaire supplémentaire au-delà  
de 20 mètres (environ 40%).....20,50 euros
- Métier accessoire inférieur ou égal à 1,50 mètres, le métier quelle que soit la durée  
d'installation..... 66,00 euros.

Le métrage considéré est le métrage nécessaire à la mise en place du métier, en situation d'exploitation (comprenant flèches, cabine de camion, espace nécessaire à l'ouverture des portes et auvents, etc.).

A la suite de la réunion de travail du 27 octobre 2004, à laquelle participaient des forains, il a été convenu de considérer tous les éléments installés sur un emplacement comme un métier à part entière auquel s'applique le tarif en vigueur (plusieurs grues ou jeux, coup de poing, horoscope, sur le métrage occupé).

Ces tarifs comprennent la réimputation d'une partie des frais engagés par la Ville pour faire assurer le gardiennage de nuit de la fête foraine.

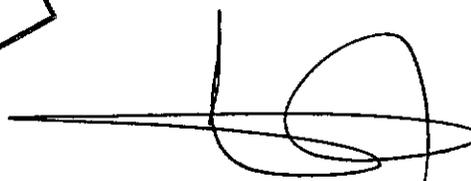
## Hébergement des caravanes d'habitation dans la cour des anciens abattoirs - Forfaits

- Caravane de longueur inférieure à 4 mètres..... 53,00 euros
- Caravane de longueur comprise entre 4,01 et 7 mètres..... 78,00 euros
- Caravane de longueur comprise entre 7,01 et 10 mètres..... 106,00 euros
- Caravane de longueur supérieure à 10 mètres ou à tiroirs..... 141,00 euros.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

PUBLIÉ LE 1/10/07

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

- 1 OCT. 2007



TARIFS DE LA FETÉ FORAINE – ANNEE 2007

1 - MAIL FORAIN

METIER à titre d'exemple	DIMENSIONS MOYENNES	TARIFS 2005				TARIFS 2006				TARIFS 2007			
		prix unitaire euros	%/2004 sur tarif unitaire	montant euros	% / 2004 sur le montant donné en exemple	prix unitaire euros	%/2005 sur tarif unitaire	montant euros	% / 2005 sur le montant donné en exemple	prix unitaire euros	%/2006 sur tarif unitaire	montant euros	% / 2006 sur le montant donné en exemple
manège enfantin (m2)	64	4,45 €	1,60%	284,80 €	1,60%	4,55 €	2,25%	291,20 €	2,25%	4,64 €	1,98%	296,96 €	1,98%
manège de zone bleue (m2)(1)	484	4,45 €	1,60%	2 153,80 €	1,60%	4,55 €	2,25%	2 202,20 €	2,25%	4,64 €	1,98%	2 245,76 €	1,98%
gros métier habituel >200 m2 le m² au delà de 200 ( - 40%)	250	4,45 € 2,68 €	1,60% 1,52%	1 024,00 €	1,59%	4,55 € 2,70 €	2,25% 0,75%	1 045,00 €	2,05%	4,64 € 2,78 €	1,98% 2,96%	1 067,00 €	2,11%
baraque style confiserie (ml)	10	32,88 €	1,48%	328,80 €	1,48%	33,50 €	1,89%	335,00 €	1,89%	34,17 €	2,00%	341,70 €	2,00%
baraque style loterie (ml) < 20ml	16	32,88 €	1,48%	526,08 €	1,48%	33,50 €	1,89%	536,00 €	1,89%	34,17 €	2,00%	546,72 €	2,00%
boîte à rire > 20 ml	26	32,88 €	1,48%	775,32 €	1,48%	33,50 €	1,89%	790,00 €	1,89%	34,17 €	2,00%	806,40 €	2,08%
le ml au-delà de 20 ( - 40%)		19,62 €	1,50%	64,00 €	0,00%	20,00 €	1,94%	65,00 €	1,56%	20,50 €	2,50%	66,00 €	1,54%
barbe a papa		64,00 €	0,00%	64,00 €	0,00%	65,00 €	1,56% (2)	65,00 €	1,56%	66,00 €	1,54% (2)	66,00 €	1,54%

(1) Manège de passage – sans abattement.

(2) Pas d'augmentation en 2005.

TARIFS DE LA FETE FORAINE DE LA FOIRE GASTRONOMIQUE - ANNEE 2007

2 - HÉBERGEMENT

CARAVANE	TARIFS 2005		TARIFS 2006		TARIFS 2007	
	Euros	%	Euros	%	Euros	%
longueur < à 4 ml	51,00 €	2,00%	52,00 €	+1,96%	53,00 €	+1,92%
longueur de 4,01 à 7 ml	75,00 €	1,35%	77,00 €	+2,66%	78,00 €	+1,30%
longueur de 7,01 à 10 ml	102,00 €	2,00%	104,00 €	+1,96%	106,00 €	+1,92%
longueur > à 10 ml ou à rallonges	136,00 €	1,49%	139,00 €	+2,20%	141,00 €	+1,44%

Paiement (en espèce) à l'unité - nécessite de faciliter l'encaissement par un nombre entier, sans petite monnaie.